

ASME B&PV CODE SECTION VIII-1 & VIII-2 : LE CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE

Concevoir et fabriquer ses récipients sous pression selon l'ASME B&PV Code, section VIII, division 1.



Présentation de la formation

Objectifs pédagogiques

- Décrire le processus réglementaire aux États-Unis et au Canada.
- Expliquer l'organisation administrative et technique du B&PV Code de l'ASME.
- Lister les exigences additionnelles à respecter pour le marché européen.

Méthodes pédagogiques

Méthode pédagogique alternant théorie et pratique au travers d'études de cas ou de travaux dirigés.

Compétences visées

Concevoir et fabriquer ses récipients sous pression selon l'ASME B&PV Code, Section VIII, Division 1.

Moyens d'évaluation

Quiz final d'évaluation

Profil du formateur

Formateur « ASME Authorized inspector » avec au minimum 5 années d'expérience dans le domaine de l'inspection.

Personnel concerné

Ingénieurs, techniciens de bureaux d'études ou des services fabrication et méthodes.

Prérequis

Connaissances dans le domaine des équipements sous pression.

Ref : L24A

DISPONIBLE EN INTRA

SESSION EN 2025

Mulhouse

⌘ 4h - 428 € HT

→ du 18/03 au 18/03/2025 ¹

Senlis

⌘ 4h - 428 € HT

→ du 16/09 au 16/09/2025 ¹

¹ voir spécificités sur le site cetim.fr

PRÉCONISATIONS

Après

L24B - ASME B&PV Code
Section VIII-1 : Matériaux &
Conception

CONTACTS

Renseignements inscription

Service Formation
+33 (0)970 820 591
formation@cetim.fr

Responsable pédagogique

Philippe Rohart

En situation de handicap ?

Consulter notre référent handicap
pour étudier la faisabilité de cette
formation à
referent.handicap@cetim.fr

Programme de la formation

- Le contexte réglementaire aux États-Unis et au Canada
 - > Présentation des acteurs.
 - > Présentation de l'ASME B&PV Code.
 - > Terminologie et organisation (relation entre ses différentes sections).
 - > Système de maîtrise de la qualité dans la section VIII division 1.
- Utilisation de la section VIII Division 1 dans le cadre de la directive européenne 2014/68/CE
 - > Rappels sur la directive 97/23/CE (DESP) applicable en Europe.
 - > Application du B&PV Code section VIII division 1 pour le marché européen : exigences complémentaires pour respecter les exigences essentielles de sécurité DESP.

Il est demandé aux stagiaires, dans la mesure du possible, d'apporter les sections du Code les plus concernées (section VIII, division 1 et section II, part D).

EN PARTENARIAT AVEC



Cette formation



Même thématique